

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 11 décembre 2020

DATE DE CONVOCATION: Le 03 décembre 2020

Le **onze décembre deux mille vingt** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 03 décembre 2020

Étaient présents : CHABANT Évelyne – RICHIN Joël – VERONNET Jean-Luc – BILLEGA Nicole – ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie - DEPARDIEU Patrick - LISSANDRE Cédric – PERREAUT François.

Excusées : CHABANT Agnès - CARNET Laurianne

Secrétaire: BILLEGA Nicole.

La séance débute 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire. Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'un secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame Nicole BILLEGA, comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 18 septembre 2020:

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 septembre 2020.

Désignation des membres aux commissions de la Communauté de communes Creuse Grand Sud (annule et remplace la délibération n° 2020-039 en date du 18 septembre 2020)

Suite à la réunion de la communauté de communes Creuse Grand Sud du 28 septembre, les élus communautaires ont décidé de modifier la désignation de certaines commissions et ont créé une nouvelle commission. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de désigner les membres des différentes commissions de la communauté de communes Creuse Grand Sud comme suit :

COMMISSION STATUTS :

Titulaire : Mme Evelyne CHABANT
Suppléant : M. Jean-Luc VERONNET

COMMISSION FINANCES :

Titulaire : Mme Evelyne CHABANT
Suppléant : M. Cédric LISSANDRE

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES :

Titulaire : Mme Evelyne CHABANT

Suppléant : M. Cédric LISSANDRE

COMMISSION PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE :

Titulaire : Mme Laurianne CARNET

Suppléant : M. François PERREAUT

COMMISSION EAU-SPANC :

Titulaire : M. François PERREAUT

Suppléant : Mme Evelyne CHABANT

COMMISSION DECHETS-DEVELOPPEMENT DURABLE-MOBILITE :

Titulaire : M. François PERREAUT

Suppléant : M. Jean-Luc VERONNET

COMMISSION ECONOMIE- NUMERIQUE :

Titulaire : Mme Evelyne CHABANT

Suppléant : Mme CHABANT Agnès

COMMISSION ACCUEIL-ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE-ECONOMIE DE PROXIMITE :

Titulaire : Mme Laurianne CARNET

Suppléant : Mme Nicole BILLEGA

COMMISSION CULTURE :

Titulaire : Mme Nicole BILLEGA

Suppléant : Mme Laurianne CARNET

COMMISSION SPORTS :

Titulaire : M. Patrick DEPARDIEU

Suppléant : Mme Laurianne CARNET

COMMISSION VOIRIE- BATIMENTS :

Titulaire : M. Bernard ALLOCHON

Suppléant : M. Joël RICHIN

COMMISSION PLUI-HABITAT :

Titulaire : M. Jean-Luc VERONNET

Suppléant : Mme Nicole BILLEGA

COMMISSION SANTE :

Titulaire : M. Cédric LISSANDRE

Suppléant : Mme Nicole BILLEGA

COMMISSION TOURISME :

Titulaire : Mme Sylvie BIELLI

Suppléant : M. Cédric LISSANDRE

COMMISSION GOUVERNANCE-PROJET DE TERRITOIRE ET COMMUNICATION :

Titulaire : Mme Nicole BILLEGA

Suppléant : M. François PERREAUT

Approbation de l'annexe au règlement intérieur de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse (Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme):

Madame le Maire donne lecture de l'annexe 1 du règlement intérieur de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse relative aux modalités de mise en œuvre de la mission «application du droit des sols» et soumet son contenu au conseil municipal.

Les élus trouvent que les tarifs appliqués pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme par ce service aux communes qui sont adhérentes sont élevés; mais n'ayant pas d'autres solutions, ils approuvent à l'unanimité des présents ce document.

Engagement de crédits pour 2021

Afin de ne pas pénaliser les entreprises, le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non engagées au 31 décembre 2020, avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Décision modificative – Budget principal

Considérant la nécessité pour la commune d'ajuster le budget 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter la décision modificative n°1 de la commune comme suit :

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ou RECETTES	CREDITS Supplémentaires
COMPTE 6411	Personnel titulaire	+ 2 396 €
COMPTE 6413	Personnel non titulaire	+ 3 000 €
COMPTE 65541	Contribution fonds de compensation des charges	+ 1 861 €
COMPTE 022	Dépenses imprévues	- 3 000 €
COMPTE 752	Revenus des immeubles	+ 2 000 €
COMPTE 7588	Produits divers de gestion courante	+ 877 €
COMPTE 7381	Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation	+ 1 380 €

Dissolution du CCAS:

Madame le Maire informe ses collègues que depuis une loi de 2015, les communes de moins de 1 500 habitants n'ont plus obligation de créer ou de conserver un CCAS.

Au vu de la difficulté de nommer des membres non élus pour intégrer le conseil d'administration et étant donné que les compétences sociales spécifiques à ce budget peuvent dorénavant être exercées et exécutées financièrement dans la comptabilité communale, elle propose la dissolution du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Plan de financement définitif DETR 2020: remplacement chaudière de la Mairie:

Madame le Maire présente aux conseillers le plan de financement définitif des travaux de remplacement de la chaudière à la Mairie:

Subvention DETR (50%)	2 476,39€
FonDs libres de la commune	<u>2 476,39€</u>
TOTAL	4 952,78€ HT

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le plan de financement définitif.

Plan de financement définitif DETR 2020 : Réfection de la voirie communale

Madame le Maire rappelle au conseil qu'une demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour des travaux de voirie d'un montant de 7 484,55€ HT a été acceptée.

Elle informe ses collègues que le Département, au titre de la solidarité territoriale, développe une stratégie d'accompagnement des acteurs du territoire.

Dans cette perspective, les élus départementaux ont souhaité soutenir les communes dans la concrétisation de leurs projets au travers du dispositif **Boost'Comm'Une** qui vient d'être voté par l'assemblée départementale le 26 juin dernier.

Les travaux de voirie 2020, non effectués à ce jour, pourraient bénéficier d'une subvention de 20% dans le cadre de ce dispositif.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux serait le suivant:

Subvention DETR (35%)	2 619,59€
Subvention Boost'Comm'une (20%)	1 496,61€
Fonds propres de la commune	<u>3 368,05€</u>
TOTAL	7 484,55€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, maintient la demande DETR ; autorise Madame le Maire à solliciter la subvention Boost'Comm'une et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux prévisionnels et demandes de subventions:

*** VOIRIE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des travaux de voirie signalés par Messieurs Joël RICHIN et Bernard ALLOCHON, s'avèrent nécessaires au village de Chez Ruchon, afin d'améliorer la sécurité des usagers et de remettre en état une portion de route au fond du village.

Le devis retenu par les élus s'élève à un montant de 5 430,20€ HT soit 6 516,24€ TTC.

Elle propose de solliciter une demande de subvention au titre de la **DETR 2021** (taux fixé à 40% contre 35% les années précédentes) et de déposer également une demande d'aide complémentaire au Département.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant:

Subvention DETR (40%)	2 172,08€
Subvention Boost'Comm'Une (20%)	1 086,04€
Fonds propres de la commune	<u>2 172,08€</u>
TOTAL	5 430,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

***INFORMATIQUE MAIRIE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le matériel informatique de la Mairie est devenu obsolète et qu'il n'est plus compatible avec les nouveaux logiciels et les évolutions informatiques actuelles.

Le devis retenu par les élus pour remplacer l'ordinateur s'élève à 974,83€ HT.

Elle propose de solliciter une demande au titre de la **DETR 2021** qui peut être attribuée à hauteur de 50% du montant HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant:

Subvention DETR (50%)	487,12€
Fonds propres de la commune	<u>487,12€</u>
TOTAL	974,83€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES:

Afin de conserver sa licence IV qui est valable jusqu'en 2022, la commune doit désigner une personne qui devra effectuer une formation obligatoire au terme de laquelle un permis d'exploiter pour le compte de la commune lui sera délivré. Les élus demandent à Madame le Maire de voir avec les employés communaux si l'un d'entre eux serait intéressé.

Cette année, le repas des aînés étant repoussé, les élus décident de maintenir le colis aux personnes de plus de 80 ans qui sera distribué dans le mois de janvier. Une réunion sera organisée prochainement afin de choisir son contenu.

Monsieur Joël RICHIN informe ses collègues qu'il a aidé l'employé communal à faire l'élagage du tilleul du Martineix.

Il signale qu'il en reste deux au Montépioux à élaguer et un au Meysounieux à abattre. Pour ce dernier la commune va faire appel à un professionnel.

Des travaux de maçonnerie d'un mur de la cour de l'école sont à prévoir (mur entre l'école et le terrain communal où se trouve le garage) ainsi que ceux d'un mur de soutènement d'un chemin au Grimaudeix. Des devis vont être demandés.

Sylvie Bielli précise aux conseillers municipaux que Philippe Tangara et elle même ont nettoyé une portion de chemin à Planet.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22h40.
